



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-899 du 25 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 8 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté rectoral du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 20 avril 2021 fixant le nombre de postes offerts, la composition des jurys et l'organisation des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2021 ;

Nancy, le 13 mai 2021

ARRÊTÉ

Article 1 : sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2021 les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admissibilité

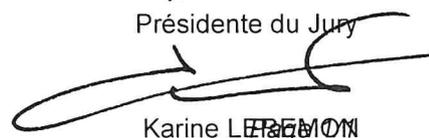
Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires In régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2108980313 - COQUET BRIGITTE	Admissible
1706115401 - LECLERC AURÉLIA	Admissible
2108980643 - NARDO WALDURA MARIELLE	Admissible
1606047073 - VOINCHET LAURE	Admissible
1606045934 - LHOMME BIRKER JULIETTE	Admissible
1908311467 - BACH ALEXANDRA NADINE	Admissible
1906291472 - VEBER DUVAL MARIE-REINE THÉRÈSE LOUISE	Admissible
1810726283 - HADDADENE ASSAS NORA	Admissible
1606045422 - LAMBERT HAIZOUN FRANCE	Admissible
1906296501 - IGLESIAS VIRGINIE	Admissible
2111031758 - TSCHEILLER PHILIPPE	Admissible
1606054945 - DELMAS JULIETTE CATHERINE P	Admissible
1839824989 - BRUNETTI MARIE-ROSE	Admissible

Candidature(s) : 1 à 13 sur 13 (13 candidats sur la page)

A Nancy, le 12/05/2021
Présidente du Jury



Karine LEBRON